

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Etat exécutoire

Compte Administratif 2023 de la ville de FLOIRAC

Réception par le préfet : 09/04/2024

Date de mise en page : 10/04/2024

Le Cadre Général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Floirac.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune. Prenant en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard pour l'année 2023.

Le compte administratif 2023 sera voté le 8 avril 2024 en conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande auprès de la mairie aux heures d'ouverture des services administratifs.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif de la ville (*article L.2311-1 du CGCT*). Dans chacune des sections les dépenses et les recettes sont classées par chapitres et par articles conformément à l'instruction comptable M57 en vigueur à la date du vote établie par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget.

La section de fonctionnement :

- **Dépenses** : charges à caractères générales + salaires + intérêts de la dette + dépenses de gestion courante + dépenses exceptionnelles
- **Recettes** : Recettes des services + Impôts et taxes + Dotations et participations + recettes de gestion courante + recettes exceptionnelles

La section d'investissement :

- **Dépenses** : travaux + acquisitions de terrains ou d'équipements
- **Recettes** : Financements + emprunt

I - La section de fonctionnement**a) Généralités**

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 1 386 636,27 € cumulé à l'excédent reporté de 2 991 224,95 € soit un excédent cumulé en 2023 de 4 377 861,22 €.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux pour la ville.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement réalisée en 2023

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
FONCTIONNEMENT	CH.	C.A. 2023	FONCTIONNEMENT	CH.	C.A. 2023
Charges à caractère général	c/011	6 099 117,22	Excédent antérieur reporté	c/002	2 991 224,95
Charges de personnel	c/012	11 664 213,92	Atténuation de charges	c/013	22 444,70
Virement à la section invest.	c/023		Opérations de section à section	c/042	28 594,00
Opérations de section à section	c/042	3 124 987,41	Produits des services	c/70	1 218 933,48
Autres charges de gest° courante	c/65	4 605 104,86	Impôts et taxes	c/73	1 056 274,25
Charges financières	c/66	292 715,82	Impôts et taxes	c/731	17 616 712,90
Charges exceptionnelles	c/67	42 965,74	Dotations et participations	c/74	8 460 239,98
Dotations aux provisions	c/68		Autres produits gest° courante	c/75	220 426,34
Atténuation de charges	c/014	2 783 548,00	Produits financiers	c/76	1 363,88
			Produits spécifiques	c/77	1 375 099,71
TOTAL		28 612 652,97	TOTAL		32 991 314,19

II - La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la ville reprend :

- *En dépenses* : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.
- *En recettes* : Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues (Région, Département, Métropole, CAF...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement réalisée en 2023

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
INVESTISSEMENT	CH.	C.A. 2023	INVESTISSEMENT	CH.	C.A. 2023
Solde d'exécution d'invest. reporté	c/001	2 314 994,81	Solde d'exécuto d'invest. reporté	c/001	
Dépenses imprévues	c/020		Virement de la section de fonct.	c/021	0,00
Opérations de section à section	c/040	28 594,00	Opérations de section à section	c/040	3 124 987,41
Opérations patrimoniales	c/041	11 044,80	Opération patrimoniales	c/041	11 044,80
Subventions et participations	c/10		Excédent de fonctionnement cap	C/1068	1 262 000,00
Remboursement d'emprunts	c/16	1 725 202,18	Dotations - Fonds divers	c/10	816 369,06
Immobilisations incorporelles	c/20	53 305,93	Subventions d'investissement	c/13	1 125 563,67
Subvention d'équipement rev.	c/204	625 993,80	Emprunts et dettes	c/16	3 000 000,00
Immobilisations corporelles	c/21	2 073 606,71	Tvx exécutés d'office pour le comp	c/4542	
Construction	c/23		Cessions	c/024	
Tvx exécutés d'office pour le compt	c/4541	-			
APCP		1 987 269,39			
TOTAL		8 820 011,62	TOTAL		9 339 964,94

c) Exécution des dépenses et des recettes d'investissement en 2023

Hors écritures d'ordre et reprise du résultat antérieur, 68,89 % des dépenses prévues ont été réalisées. 824 663,60 € de dépenses sont reportées en Restes à Réaliser sur le budget 2024.

Les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à **4 113 963 €**, les principales réalisations en 2022 sont les suivantes :

- ❖ Travaux dans les bâtiments : **1 202 275 €**
- ❖ Plaine des sports : **1 062 870 €**
- ❖ PRU Dravemont : **782 284 €**
- ❖ Aménagements urbains et autres : **334 582 €**
- ❖ Matériel et mobilier scolaire : **257 672 €**
- ❖ Projet agricole du canon : **76 655 €**
- ❖ Etudes : **53 305 €**
- ❖ Chemin des écoliers : **29 670 €**

A cela, il convient de rajouter le remboursement du capital des emprunts, pour un montant global de **1 725 202 €**.

Les recettes s'établissent à **6 339 964 €** principalement réparties comme suit :

❖ Mouvements d'ordre (dont dotations aux amortissements) :	3 124 987 €
❖ Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 262 000 €
❖ F.C.T.V.A. et taxe d'aménagement :	816 369 €
❖ Subventions (DETR, FDAEC...) :	1 125 563 €

Des recettes à percevoir pour un montant de **824 053,40 €** sont reportées sur 2024, portant le solde des Restes à Réaliser à - **610,20 €**.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est positif de **520 173,32 €**.

III - Les données synthétiques du compte administratif 2023

a) Informations financières

Informations financières ratios		Valeurs communales
1	Dépenses réelles de F / population	1 405,87 €
2	Produit des impositions directes / population	0,00 €
3	Recettes réelles de F / population	1 653,14 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	261,44 €
5	Encours de dette(sur webdette) / population	840,57 €
6	DGF / population	116,92 €
7	Dépenses de personnel(012) / dépenses réelles de F	45,76%
9	Dépenses de F + rbsmt dette en capital(1641) / recettes réelles F	90,80%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de F	15,81%
11	Encours de dette / recettes réelles de F	50,85%
12	Épargne brute / recettes réelles de F	10,53%

b) Etat de la dette

Au 31 décembre 2023, les chiffres de l'endettement communal peuvent se résumer aux données suivantes :

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023

Encours 15 239 618,22	Nombre d'emprunts * 21
Taux actuariel * 2,33%	Taux moyen de l'exercice 2,17%
Taux moyen équivalent après couverture 2,15%	

* tirages futurs compris

Charges financières en 2023

Annuité 2 011 592,93	Amortissement 1 725 202,18
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 286 390,75	ICNE 62 339,87